

Banque Royale du Canada

Énoncé 2021 sur la Loi sur l'esclavage moderne



Énoncé 2021 sur la Loi sur l'esclavage moderne

Le présent document constitue l'énoncé 2021 de la Banque Royale du Canada sur la Loi sur l'esclavage moderne. Le présent énoncé est formulé au nom de la Banque Royale du Canada (la « Banque ») et de certaines de ses filiales (collectivement, « RBC », « nous », « notre » ou « nos ») aux termes du paragraphe 54(1) de la *Modern Slavery Act* 2015 du Royaume-Uni¹ (la « loi du R.-U. ») et de l'article 14 de la *Modern Slavery Act* 2018 (la « loi australienne »)².

Il s'agit de notre sixième énoncé aux termes de la loi du R.-U. et de notre deuxième énoncé aux termes de la loi australienne. Nous indiquons ci-dessous les politiques et processus qui étaient en place pour prévenir l'esclavage et la traite de personnes dans le cadre de nos activités et au sein de notre chaîne logistique entre le 1^{er} novembre 2020 et le 31 octobre 2021.

¹ Le présent énoncé est formulé au nom des filiales suivantes de la Banque à l'égard de la loi du R.-U. : RBC Europe Limited ; Fiducie RBC Services aux investisseurs ; RBC Investor Services Bank S.A. ; RBC Global Asset Management (UK) Limited et Royal Bank of Canada Holdings (U.K.) Limited.

² Le présent énoncé est également formulé au nom de la filiale suivante de la Banque relativement à la loi australienne : Fiducie RBC Services aux investisseurs. Étant donné que la Banque Royale du Canada et Fiducie RBC Services aux investisseurs sont assujetties aux mêmes politiques et processus, le présent énoncé constitue une description commune des mesures qu'elles mettent en œuvre pour lutter contre l'esclavage moderne en application de la loi australienne.

Initiative pour l'inclusion des survivants RBC

Selon l'indice mondial de l'esclavage¹, 17 000 personnes vivent dans des conditions d'esclavage moderne au Canada. L'accès aux services financiers est une étape clé du processus d'intégration des personnes survivantes dans la société, mais il est généralement très difficile à obtenir. Ces personnes, en effet, peuvent avoir été victimes de la traite à un jeune âge et n'avoir jamais pénétré dans une banque. Leurs antécédents de solvabilité peuvent être très mauvais en raison de dettes contractées en leur nom par des trafiquants et elles peuvent posséder un faible niveau de littératie financière, le tout rendant extrêmement difficile l'obtention de produits et de services financiers plus tard.

C'est là que l'Initiative pour l'inclusion des survivants entre en jeu. Mise sur pied par [Finance Against Slavery & Trafficking \(FAST\)](#), un projet du [Centre de recherche sur les politiques de l'Université des Nations Unies](#), l'initiative met en relation des organismes d'aide aux victimes et des institutions financières afin de fournir un accès équitable aux services financiers aux survivants de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne.

Ainsi, FAST a réuni RBC et l'[Armée du Salut Illuminate](#) dans le cadre d'un projet pilote d'un an qui vise à aider les survivants du Canada de deux manières : en leur offrant, sans frais pendant un an, un compte-chèques illimité et un compte d'épargne afin qu'ils puissent bénéficier de services et d'avantages de base ; et en leur permettant de s'initier aux questions financières afin qu'ils puissent bâtir un avenir plus sûr pour eux-mêmes et leurs familles.

Pour en savoir plus sur l'Initiative pour l'inclusion des survivants de RBC, cliquez [ici](#).

¹ Indice mondial de l'esclavage 2018 (Global Slavery Index) : <https://www.globalslaveryindex.org/resources/downloads> (en anglais seulement).

L'esclavage et la traite de personnes vont à l'encontre de [notre raison d'être, de notre vision et de nos valeurs](#). Nous ne les tolérons ni au sein de notre entreprise, ni chez nos fournisseurs ou leurs sous-traitants. Nous respectons les normes les plus élevées et nous nous attendons à ce que les employés, contractuels et administrateurs de RBC agissent avec intégrité et se conforment en tout temps à l'esprit et à la lettre des lois, des règlements et des règles qui s'appliquent à RBC dans tous les territoires où elle mène des activités. Dans les cas où ces attentes ne sont pas respectées, nous réagissons de manière appropriée.

Notre structure, nos activités et notre chaîne logistique

La Banque Royale du Canada est une institution financière mondiale définie par sa raison d'être, guidée par des principes et orientée vers l'excellence en matière de rendement. Notre succès est attribuable aux quelque 87 000 employés qui mettent à profit leur créativité et leur savoir-faire pour concrétiser notre vision, nos valeurs et notre stratégie afin que nous puissions contribuer à la prospérité de nos clients et au dynamisme des collectivités. Selon la capitalisation boursière, nous sommes la plus importante banque du Canada et l'une des plus grandes banques du monde. Nous avons adopté un modèle d'affaires diversifié axé sur l'innovation et l'offre d'expériences exceptionnelles à nos 17 millions de clients au Canada, aux États-Unis et dans 27 autres pays.

La Banque est constituée en société au Canada et son siège social est situé à Toronto. Elle est inscrite à la Bourse de Toronto, au New York Stock Exchange et à la Bourse en Suisse. Nous exerçons nos activités partout dans le monde directement et par l'intermédiaire de filiales sous la marque descriptive principale RBC.

Voici nos divisions opérationnelles :

- **Services bancaires aux particuliers et aux entreprises** : Fournit un large éventail de produits et services financiers au Canada, dans les Antilles et aux États-Unis. Notre engagement à nouer

et à entretenir des relations étroites et enrichissantes avec nos clients est manifesté par l'ampleur de notre gamme de produits, par la richesse de notre expertise et par l'efficacité de nos solutions numériques.

- **Gestion de patrimoine** : Sert des clients aisés, fortunés et ultrafortunés depuis nos principaux centres opérationnels au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Europe et en Asie. Offre une gamme complète de solutions-conseils dans le domaine des placements, des fiducies, des services bancaires et du crédit. Fournit aussi des produits de gestion d'actifs aux institutions et aux particuliers par la voie de son réseau de distribution ou par l'intermédiaire de tiers distributeurs.
- **Assurances** : Offre un vaste éventail de conseils et de solutions en matière d'assurance vie, maladie, habitation, automobile et voyage, de gestion de patrimoine, de rente, et de réassurance, ainsi que des solutions d'assurance entreprise, à une clientèle composée de particuliers, d'entreprises et de groupes.
- **Services aux investisseurs et de trésorerie** : Offre des services d'administration d'actifs, de garde, de paiement et de trésorerie aux investisseurs du secteur financier et à d'autres investisseurs partout dans le monde. Comptant plus de quatre billions de dollars d'actifs administrés et des bureaux dans 16 pays en Amérique du Nord, en Europe, au Royaume-Uni et en Asie-Pacifique, nous cherchons avant tout à protéger les avoirs de nos clients et à simplifier leurs opérations afin de favoriser leur croissance.
- **Marchés des capitaux** : Apporte son expertise de l'origination, de la vente, de la négociation et du financement aux sociétés, aux investisseurs institutionnels, aux gestionnaires d'actifs, aux sociétés de capital-investissement et aux administrations publiques du monde entier. Répond aux besoins de ses clients depuis 58 bureaux situés dans 14 pays en Amérique du Nord, au Royaume-Uni, en Europe, en Australie, en Asie et dans d'autres régions.

- **Soutien général** : Se compose, d'une part, du groupe Technologie et exploitation, qui fournit les bases technologiques et opérationnelles nous permettant d'offrir efficacement des produits et services à nos clients ; et, d'autre part, des Services fonctionnels qui regroupent nos équipes des finances, des ressources humaines, de la gestion du risque, d'audit interne et d'autres groupes fonctionnels, ainsi que la Trésorerie générale.

La chaîne logistique de RBC comprend l'acquisition d'une vaste gamme de biens et de services auprès de fournisseurs internationaux, nationaux, régionaux et locaux. Notre chaîne logistique principale comprend des fournisseurs de matériel technologique et autre matériel de bureau, de logiciels, de services de gestion immobilière et des établissements, de services liés aux voyages d'affaires, de marchandises, de services de conférences, de services de recrutement et de divers autres services professionnels ou liés aux finances.

Risques d'esclavage moderne dans nos activités et notre chaîne logistique

Selon l'outil d'approvisionnement responsable² (Responsible Sourcing Tool) et le rapport Trafficking in Persons 2020 du département d'État des États-Unis³, les employés du secteur financier dans les pays où nous exerçons nos activités ne sont pas exposés au risque d'esclavage moderne. Nous reconnaissons toutefois que certaines de nos activités commerciales pourraient susciter indirectement un risque d'esclavage moderne. Selon l'outil des droits de la personne de l'Initiative de collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement avec le secteur financier, ainsi que l'outil d'approvisionnement responsable et le rapport Trafficking in Persons, certains volets⁴ de nos portefeuilles, notamment les suivants, peuvent présenter des risques plus élevés de pratiques d'esclavage moderne :

² <https://www.responsible sourcingtool.org/> (consulté le 1^{er} décembre 2021 ; en anglais seulement)

³ <https://www.state.gov/wp-content/uploads/2020/06/2020-TIP-Report-Complete-062420-FINAL.pdf> (en anglais seulement)

⁴ La liste des secteurs considérés comme présentant un risque plus élevé de pratiques d'esclavage moderne s'est allongée par rapport à celle de notre énoncé 2020, car nous nous sommes appuyés sur des sources différentes cette année.

- Agriculture
- Construction
- Électronique et électricité
- Produits d'extraction, mines et métaux
- Pêche et aquaculture
- Foresterie
- Soins de santé
- Services hôteliers
- Travaux ménagers et gestion des installations
- Textile et vêtement
- Transport et entreposage

RBC gère le risque d'esclavage moderne à l'aide des politiques, des pratiques et des processus qui sont décrits dans le présent énoncé. Par exemple, nous ne servons pas sciemment des clients dont le patrimoine ou le revenu provient d'activités illégales, y compris de pratiques d'esclavage moderne ou de traite d'êtres humains. Nous avons également des politiques qui nous interdisent de faire affaire avec des clients qui exercent des activités dans les secteurs du jeu illégal ou du divertissement pour adultes, ces derniers comportant plus de risques liés à l'esclavage moderne.

Nous considérons l'adoption de pratiques de sourcing responsables et justes comme des priorités tandis que nous assurons une gestion efficace de notre chaîne logistique. Nous évaluons et déterminons les secteurs de notre chaîne logistique pouvant présenter des risques d'esclavage ou de traite de personnes et en assurons la surveillance. Serait notamment visé le personnel d'établissements hôteliers et de fournisseurs dans des régions extraterritoriales, des entreprises de nettoyage et de sécurité, ainsi que des fournisseurs de fournitures de bureau et de produits promotionnels.

Nos cadres et politiques

Nous croyons que la bonne gouvernance est un élément essentiel d'une culture d'entreprise respectueuse et inclusive qui inspire confiance et crée de la valeur pour nos clients, nos actionnaires, nos employés et les collectivités. Le Comité de la gouvernance recommande les candidats à élire ou à réélire au Conseil et supervise le processus d'évaluation de l'efficacité des membres des comités du Conseil et des administrateurs ainsi que la gestion de la culture et de la conduite, dont les manquements à notre Code de déontologie. Il est également chargé i) d'élaborer et de recommander au Conseil des cadres, principes et politiques de gouvernance ; ii) de superviser les questions liées à la responsabilité sociale de l'entreprise ; iii) de suivre l'évolution des pratiques exemplaires en matière de gouvernance d'entreprise, et iv) d'étudier les propositions d'actionnaires et de formuler des recommandations au Conseil. En 2021, le Comité de la gouvernance était également responsable de l'examen de la stratégie de citoyenneté d'entreprise de la Banque et de la communication d'information sur les critères ESG (environnement, société et gouvernance), dont les droits de la personne. Notre [Énoncé des pratiques en matière de gouvernance](#) présente un aperçu de notre structure et de nos principes, politiques et pratiques de gouvernance.

Notre Code de déontologie

RBC reconnaît que le respect des droits de la personne est une responsabilité partagée entre toutes les entreprises, peu importe l'endroit dans le monde où elles exercent leurs activités. En accord avec notre raison d'être, notre vision et nos valeurs, cette conviction se traduit depuis longtemps dans nos politiques et nos pratiques. Nos valeurs et notre [Code de déontologie](#) nous guident et établissent nos attentes en matière de comportements et de décisions. Notre Code de déontologie vise à ce que nous servions nos clients de la façon la plus intègre qui soit. Il jette également les bases d'une collaboration respectueuse, transparente et juste au sein de nos effectifs. Le Code de déontologie régit les relations avec l'ensemble des employés, des contractuels, et des administrateurs de la Banque Royale du Canada et de ses filiales.

Les manquements à notre Code de déontologie à l'égard des droits de la personne, qu'ils soient présumés ou avérés, doivent être signalés, et des mesures appropriées doivent être prises en vue d'examiner et de résoudre les incidents. Le Comité de la gouvernance, qui reçoit régulièrement des rapports sur la culture et la déontologie, y compris sur les infractions au Code de déontologie, est également à l'affût des nouvelles tendances et des meilleures pratiques afin d'améliorer son approche holistique de ces enjeux critiques.

Culture et comportements

Afin d'inspirer confiance aux clients, investisseurs, collègues et collectivités, le Conseil établit les normes de conduite et défend les valeurs définies dans notre Code de déontologie.

Le Cadre de la ligne de conduite et de la culture du risque et le Cadre de gestion du risque de RBC servent de fondements pour favoriser une culture sensibilisée au risque et axée sur la volonté d'agir à bon escient. Ces deux cadres, de même que le Cadre d'appétit pour le risque, orientent tous les autres cadres touchant le risque d'entreprise, les processus et procédures de gestion du risque, et les règles de conduite des employés. Le Conseil d'administration supervise la gestion des aspects liés à la culture et aux comportements à l'échelle de l'entreprise, tant directement que par l'intermédiaire du Comité de la gouvernance, y compris pour ce qui est de la mise en œuvre des cadres et politiques.

Notre déclaration des droits de la personne

[Notre déclaration des droits de la personne](#) décrit notre engagement à prendre des mesures pour assurer le respect des droits de la personne conformément aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (les « principes directeurs de l'ONU »). Elle précise comment nous entendons prévenir les incidences négatives en matière de droits de la personne pouvant être liées à nos activités. Nous accorderons une attention particulière aux droits des groupes vulnérables dont les membres sont exposés à un risque disproportionné en ce qui a trait au respect des droits de la personne, notamment les femmes ; les minorités nationales,

ethniques, linguistiques et religieuses ; les enfants ; les personnes handicapées ; les personnes LGBT+ ; ainsi que les travailleurs migrants et les membres de leur famille.

Notre Groupe de travail sur les droits de la personne comprend des cadres supérieurs de nos principales unités opérationnelles. Ce groupe coordonne les efforts de gouvernance en matière de droits de la personne, notamment l'évaluation des principaux risques, l'échange de vues sur les changements à apporter à nos politiques et méthodes de contrôle diligent, et l'élaboration d'outils permettant de mesurer l'efficacité de notre approche. L'équipe Développement durable et ESG est par ailleurs responsable de la mise en application des engagements énoncés dans Notre déclaration des droits de la personne.

Politiques relatives aux risques environnementaux et sociaux

À titre d'entreprise du secteur des services financiers, notre capacité à gérer le risque est l'une de nos compétences de base appuyée par une solide culture et une démarche efficace en la matière. On entend par « risques environnementaux et sociaux » la possibilité qu'un enjeu environnemental ou social lié à RBC, à un client, à une opération, à un produit, à un fournisseur ou à une activité puisse avoir une incidence négative sur le plan financier, opérationnel, juridique, réglementaire ou réputationnel pour RBC. Par conséquent, RBC dispose d'une série de politiques de gestion des risques environnementaux et sociaux qui couvrent un large éventail de sujets, dont les droits de la personne.

Nos politiques de gestion des risques environnementaux et sociaux visent à déterminer quels secteurs, quels clients et quelles activités commerciales sont susceptibles de nous exposer à ces risques, à définir les exigences à respecter pour gérer, atténuer et contrôler de tels risques, et à déterminer quand appliquer les procédures de contrôle diligent et de recours hiérarchique. RBC se conforme également à des normes externes en matière de gouvernance à l'égard des risques sociaux. En tant que signataire des [Principes de l'Équateur](#), nous présentons chaque année de l'information

sur les projets dont les risques environnementaux et sociaux ont été évalués selon ces principes. Cliquez [ici](#) pour consulter notre rapport le plus récent.

Code de déontologie à l'intention des fournisseurs

Nos fournisseurs doivent notamment se conformer à notre [Code de déontologie à l'intention des fournisseurs](#) (« code des fournisseurs »), qui exige de nos fournisseurs et de leurs sous-traitants qu'ils adhèrent aux lois sur les droits de la personne, aux normes du travail et aux normes d'emploi, et traitent leurs employés de manière équitable et respectueuse. En 2021, nous avons ajouté aux contrats des fournisseurs des clauses d'engagement à l'égard du code des fournisseurs. Plus précisément, les fournisseurs de RBC doivent être en mesure de démontrer que dans leur entreprise :

- le travail des enfants, le travail forcé et le travail obligatoire ne sont pas utilisés ;
- la discrimination et le harcèlement sont interdits, notamment toute discrimination ou tout harcèlement fondés sur une caractéristique protégée par la loi ;
- les représailles contre les personnes qui s'expriment sont interdites, et les employés sont libres de signaler des préoccupations et de s'exprimer sans crainte à cet égard ;
- des contrôles appropriés et raisonnables des antécédents ont été effectués, notamment la vérification des antécédents criminels, afin d'assurer l'intégrité et la bonne moralité des employés du fournisseur ;
- des normes d'emploi claires et uniformément appliquées sont utilisées, qui respectent ou surpassent les exigences légales et réglementaires.

Nos processus de contrôle diligent

Crimes financiers et lutte antiblanchiment

Nous disposons, pour l'ensemble de l'entreprise, d'un programme de lutte anti-blanchiment (LAB) qui vise à prévenir, à détecter et à signaler les opérations présumées de blanchiment d'argent et de financement d'activité terroriste. Les politiques et procédures rattachées à ce programme ont pour objet d'atténuer le risque que nos produits, services et modes de prestation soient utilisés pour des activités de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes, dont l'esclavage moderne et la traite de personnes.

Pour nous assurer que nos services financiers ne soient pas utilisés pour le blanchiment d'argent, le financement d'activité terroriste ou la corruption ou pour contourner des sanctions économiques, nous avons mis en œuvre un mécanisme de contrôle qui nous permet de surveiller les opérations financières dans nos unités opérationnelles à l'échelle mondiale. Voici quelques exemples de ces processus et systèmes :

- des contrôles en matière de surveillance des opérations qui ont recours à une analyse typologique et à des signaux d'alerte pour repérer les activités susceptibles d'être liées au blanchiment d'argent ou au financement d'activité terroriste ;
- une surveillance des indicateurs d'infractions sous-jacentes à la législation sur la lutte antiblanchiment ;
- un processus complexe de vérification du client dans le cadre de notre contrôle diligent.

Gestion des risques du Groupe

La Gestion des risques du Groupe énonce les exigences minimales en matière de revue des risques environnementaux et sociaux que doivent respecter RBC Marchés des Capitaux et le groupe Grandes entreprises clientes dans l'exercice de leurs activités de prêt à l'entreprise et dans le placement de titres de participation et de titres d'emprunt. Entre autres, les clients potentiels doivent faire l'objet d'une vérification de leur adhésion aux normes de

l'Organisation internationale du Travail, y compris l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants. Dans le cadre de notre évaluation du risque pays ainsi que de notre contrôle diligent des clients en matière d'indicateurs de risques sociaux pour le secteur Marchés des capitaux et le groupe Grandes entreprises clientes, nous examinons les données externes concernant les risques environnementaux et sociaux, dont eux ayant trait à l'esclavage moderne, lorsque pertinentes pour notre notation du risque souverain. De même, notre politique et nos procédures de gestion des risques environnementaux et sociaux pour le groupe Services financiers à l'entreprise fournissent des directives sur l'évaluation des risques environnementaux et sociaux associés à un emprunteur dans le cadre des opérations de crédit.

Le Cadre général d'appétit pour le risque RBC exige que nous prenions des décisions tenant compte des facteurs environnementaux et sociaux, dont l'esclavage moderne. Le Conseil supervise la mise en œuvre de notre cadre de gestion du risque et promeut une forte culture de gestion du risque dans l'ensemble de RBC. Le Comité de gestion du risque du Conseil supervise notre programme de gestion des risques, lequel vise à assurer que les politiques, procédures et contrôles utilisés par la direction sont suffisants pour maintenir les risques dans les limites de notre appétit pour le risque. Notre équipe Gestion des risques du Groupe est responsable, d'une part, de l'élaboration de politiques visant à déterminer, évaluer, surveiller et signaler les risques environnementaux et sociaux et, d'autre part, de l'examen et de l'actualisation périodiques de ces politiques. Les divisions opérationnelles et les Services généraux sont tenus d'intégrer à leurs activités les exigences liées à la gestion des risques environnementaux et sociaux.

Approvisionnement et gestion du risque fournisseur

Nous avons mis en place un programme complet d'évaluation du risque et de contrôle diligent pour les fournisseurs. Celui-ci comprend des politiques traitant de la discrimination, de l'âge minimum d'emploi, du salaire minimum, des heures supplémentaires et des avantages prévus par la loi dans l'ensemble de leurs installations. Nous évaluons les risques

associés aux fournisseurs au début de notre relation d'affaires, et nous effectuons régulièrement un suivi des profils des fournisseurs qui présentent les risques les plus élevés afin de repérer tout changement pouvant poser des risques accrus. Tout fournisseur faisant l'objet d'un signalement lié aux droits de la personne sera assujéti à un contrôle diligent approfondi. Nous nous efforcerons de prévenir et de réduire les incidences négatives directes de nos activités, et pourrons à cette fin user de notre influence auprès de nos relations d'affaires.

Lorsqu'une entreprise nous propose ses produits ou ses services, elle convient de mener ses activités conformément aux attentes et principes énoncés dans le code des fournisseurs. RBC conserve le droit de surveiller la conformité du fournisseur et de vérifier ses procédures de contrôle. Elle peut également demander à ses fournisseurs des renseignements vérifiables sur leur conformité au code des fournisseurs, y compris en ce qui a trait au travail forcé et au travail des enfants.

Nous veillons en outre à ce que les employés chargés de l'approvisionnement comprennent bien notre stratégie de diversification des fournisseurs et l'importance que nous accordons aux pratiques des fournisseurs quant à l'emploi, à la santé et à la sécurité, et à l'environnement. De plus, dans le cadre des demandes d'offre de service, nous avons recours à une série de questions sur les pratiques de diversité et d'inclusion du fournisseur.

Droits de la personne

Dans la lignée des principes directeurs de l'ONU, auxquels nous faisons référence dans Notre déclaration des droits de la personne, nous avons entrepris notre évaluation de l'importance accordée aux droits de la personne à l'échelle de l'entreprise afin de mieux comprendre l'incidence de nos activités commerciales sur les droits de la personne de nos parties prenantes. En 2021, nous avons passé en revue les risques importants liés aux droits de la personne dans diverses de nos unités fonctionnelles et divisions opérationnelles. Cette évaluation nous aide à gérer les menaces

les plus probables et les plus importantes pour notre entreprise, notre chaîne logistique et nos relations d'affaires. En accord avec les principes directeurs de l'ONU, nous évaluons la gravité des risques, notamment le risque d'esclavage moderne, en examinant l'ampleur, la portée et le caractère irrémédiable de l'incidence possible de nos actions ou inactions sur divers volets de notre chaîne de valeur.

Cette évaluation nous permet d'améliorer nos politiques et procédures afin d'éviter que nos activités aient, directement ou indirectement, des incidences négatives en matière de droits de la personne.

Gestion mondiale d'actifs

RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA) fournit des services et des solutions de gestion mondiale de placements aux investisseurs particuliers et institutionnels au Canada, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Europe et en Asie. RBC GMA croit qu'elle peut assurer la stabilité à long terme du rendement des portefeuilles des investisseurs par une gestion active, dynamique et responsable. Le groupe reconnaît que ses droits en tant que grand investisseur mondial s'accompagnent de l'obligation d'utiliser activement ces droits de manière responsable. Conformément à ses [Directives de vote par procuration](#), RBC GMA appuie en règle générale des propositions qui encouragent les sociétés à respecter les droits de la personne reconnus à l'échelle internationale et à se conformer aux conventions internationales pertinentes à l'égard de la protection de ces droits, dont les principes directeurs de l'ONU.

RBC GMA croit que la communication et la prise en compte des risques et des occasions liés aux critères ESG par les sociétés et les pays dans lesquels elle investit sont essentielles pour renforcer le rendement global de ses portefeuilles. C'est pourquoi RBC GMA intègre les facteurs ESG pertinents à ses processus de placement. Parmi les facteurs sociaux, on compte les droits de la personne, les relations avec les employés et les conditions de travail, la discrimination, le travail des enfants, le travail forcé, et la santé et la sécurité. L'engagement de RBC GMA est

décrit dans son document intitulé [Notre démarche en matière d'investissement responsable](#). De plus, RBC GMA est signataire des [Principes pour l'investissement responsable de l'ONU](#), une initiative dirigée par les investisseurs qui vise à faire progresser l'intégration des critères ESG dans les décisions de placement. Pour en savoir plus, consultez la [page Web](#) de RBC GMA concernant l'investissement responsable.

Nos formations

La compréhension et le respect du Code de déontologie sont obligatoires pour travailler à RBC ; les employés et les contractuels sont tenus de suivre chaque année une formation sur ce sujet et d'obtenir une attestation. Nous fournissons également de la formation sur les crimes financiers, la sensibilisation au risque et l'approvisionnement responsable.

Dans le cadre d'un cours annuel obligatoire, nous enseignons à tous nos employés et nos contractuels comment détecter les signes révélateurs de crime financier. RBC cerne les cas potentiels de traite de personnes, fait enquête, et les signale à titre d'infractions sous-jacentes conformément aux dispositions législatives sur les produits de la criminalité. Nous participons activement au projet PROTECT du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, qui cible avec succès les trafiquants de personnes. Pour en savoir plus sur notre approche de la lutte antiblanchiment, consultez notre [site Web](#).

Nous offrons également un programme de formation sur la sensibilisation au risque qui porte sur :

- les risques auxquels nous sommes exposés, et la façon dont ces risques sont catégorisés selon les facteurs qui ont une incidence sur eux et le degré de contrôle et d'influence que nous estimons exercer sur chacun ;
- nos principes directeurs en matière de risque, que tous les employés doivent respecter afin de contribuer à gérer et à atténuer les risques ;

- les comportements, jugements, décisions et mesures qui se traduisent par des résultats positifs pour nos clients, nos employés, les marchés financiers, les organismes de réglementation, nos actionnaires et les collectivités.

Nos processus de redressement

Notre Code de déontologie exige que tous les employés et les contractuels signalent toute inconduite présumée ou avérée. De plus, notre modèle de leadership, qui établit les attentes quant aux comportements clés que doivent manifester nos employés, encourage ceux-ci à s'exprimer pour le bien de RBC. Les employés sont invités à communiquer avec leur supérieur, un cadre de direction, un directeur des Ressources humaines ou le service Conformité à la réglementation, ou encore à signaler les inconduites à l'aide de l'Infoligne Déontologie, de sorte que les problèmes relevés puissent être résolus rapidement et avec objectivité. L'Infoligne Déontologie est une ligne d'assistance mondiale que les employés et les contractuels peuvent utiliser pour signaler les comportements qui pourraient contrevenir à notre Code de déontologie ou aux politiques et aux lois en vigueur, ou être autrement contraires à l'éthique, mettant ainsi RBC à risque. L'Infoligne est sécurisée et peut être utilisée en tout temps. Administrée par un tiers, elle permet de signaler une inconduite de façon anonyme.

Nous avons mis en place une [voie de communication](#) sur les activités commerciales de RBC dans le monde et les droits de la personne pour permettre à nos parties prenantes de signaler toute activité commerciale de RBC, n'importe où dans le monde, qui pourrait ne pas correspondre à Notre déclaration des droits de la personne. Comme notre Infoligne Déontologie, cette voie de communication est sécurisée, administrée par un tiers, et peut être utilisée en tout temps. Elle permet ainsi de signaler une inconduite et d'en faire le suivi de façon anonyme. En 2021, nous avons élaboré un processus structuré visant à maintenir l'efficacité de notre voie de communication sur les droits de la personne.

Les clients peuvent nous faire part de leurs préoccupations au moyen de notre [site Web Porter plainte](#). De plus, quiconque a des raisons de croire qu'un fournisseur de RBC déroge à l'esprit ou aux principes du code des fournisseurs peut le signaler au service [Gestion du risque de tiers RBC](#).

Évaluation de notre efficacité

En 2021, nous avons mis sur pied un sous-groupe Information et surveillance relevant de notre Groupe de travail sur les droits de la personne. Ce sous-groupe a pour mandat d'établir des objectifs et des indicateurs de performance clés afin de mesurer l'efficacité de la mise en œuvre des engagements énoncés dans Notre déclaration des droits de la personne et de l'amélioration continue de notre approche en matière de droits de la personne. Nous sommes en train d'élaborer, pour notre programme sur les droits de la personne, des objectifs et des paramètres qui nous permettront d'évaluer notre efficacité à atteindre ces objectifs.

L'efficacité du programme LAB de RBC fait l'objet d'une évaluation périodique pour s'assurer qu'il reste d'actualité et qu'il cadre avec les activités de l'entreprise, l'évolution de la réglementation ainsi que les normes et les pratiques exemplaires du secteur. Ce faisant, RBC se conforme à toutes les lois et à tous les règlements applicables à l'égard de la lutte antiblanchiment et du financement d'activité terroriste, y compris les directives sur le risque de blanchiment d'argent lié à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains, dans les territoires où elle exerce ses activités.

Nous effectuons également des vérifications trimestrielles de la conformité des fournisseurs importants à la LAB. Nous pouvons ainsi établir le profil de risque de base d'un fournisseur, ce qui nous permettra ensuite de détecter toute activité susceptible de contrevenir au code des fournisseurs. Lorsque des mesures correctives sont requises, elles sont abordées avec le fournisseur et font l'objet d'un suivi jusqu'à leur pleine exécution. En 2021, aucun cas n'a été signalé et aucun cas d'esclavage moderne

ou de traite de personnes en lien avec un de nos fournisseurs n'a été détecté au moyen de nos procédures de surveillance des fournisseurs.

Pour évaluer l'efficacité de notre approche de la gestion des risques environnementaux et sociaux, nous nous appuyons sur des renseignements provenant de parties prenantes, autant externes qu'internes, y compris des investisseurs, des clients, des membres de la société civile et des représentants de la collectivité.

Notre processus de consultation et de gouvernance

Pour préparer le présent énoncé, la Banque s'est entretenue avec chacune des entités déclarantes visées par les présentes et avec d'autres entités qu'elle possède ou contrôle. Nous avons consulté divers secteurs de notre organisation pour l'élaboration du présent énoncé, notamment les suivants : Approvisionnement, Gestion du risque de tiers, Gestion des risques du Groupe, Crimes financiers et lutte antiblanchiment, Finances, Ressources humaines, Développement durable et Groupe juridique. Ces unités administratives ou divisions exercent leurs activités dans l'ensemble de notre entreprise, y compris dans les filiales qui sont également assujetties au présent énoncé. Ce processus de consultation nous a aidés à concevoir une approche globale de l'esclavage moderne.

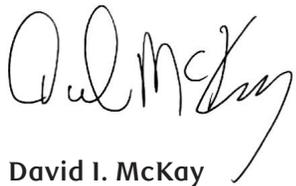
Approbation

Le présent énoncé été approuvée par les conseils d'administration qui suivent : RBC Europe Limited le 9 avril 2022 ; Fiducie RBC Services aux investisseurs le 22 mars 2022 ; RBC Global Asset Management (UK) Limited le 22 mars 2022 ; RBC Investor Services Bank S.A. le 30 mars 2022 ; Banque Royale du Canada le 6 avril 2022 ; et Royal Bank of Canada Holdings (U.K.) Limited le 11 avril 2022.

Conclusion

Toujours déterminés à prévenir et à combattre l'esclavage et la traite de personnes dans nos activités et dans nos chaînes logistiques, nous continuerons d'examiner régulièrement nos politiques, nos procédures et nos pratiques les visant pour déterminer les améliorations que nous pourrions y apporter.

Signé par

A handwritten signature in black ink, appearing to read "David I. McKay". The signature is fluid and cursive, with the first name "David" and last name "McKay" clearly distinguishable.

David I. McKay

**Président et chef de la direction, et administrateur,
Banque Royale du Canada**

30 avril 2022